

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Séance du Samedi 29 Décembre 1917

CONTENTI EUX :

Autorisation d'ester contre fme GOUT	331
--	-----

ADMINISTRATIONS DIVERSES :

Guerre - Comité d'alimentation-Distribution de vêtements- observations	331
Évaluations volontaires - voeu	331
Fonds déposés pour contribuer aux dépenses des villes-nouveau récépissé	325
Services municipaux - personnel - indemnités temporaire de cherté de vie	326

ASSISTANCE :

Familles nombreuses	328
Femmes en couches	329
Vieillards, infirmes et incurables	329

FINANCES :

Généralités-fonds déposés pour contribuer aux dépenses des villes- Nouveau récépissé	325
---	-----

EMPRUNTS :

Fonds déposés pour contribuer aux dépenses des villes-nouveau récépissé	325
--	-----

ALIMENTATION :

Comité d'alimentation - distribution de vêtements-observations .	331
--	-----

SERVICES MUNICIPAUX :

Personnel - Indemnités temporaires de cherté de vie	326
Obligation de payer le loyer - voeu	331
Travaux supplémentaires - voeu	331

CAISSE DES RETRAITES :

Finances - Chardin Edmond	330
-------------------------------------	-----

GRATIFICATIONS, INDEMNITES, SECOURS :

Finances - Chardin, Edmond	330
Travaux, Fremaux Désiré	330

CONSEIL MUNICIPAL DE LA TILLE

Section 5. Examples of Descriptions

CONTINUOUS

ADMINISTRATIONS DIARIES : *Authorisation à émettre contre l'impôt GOUT*

ASSISTANCE

CHARACTER.

THURSDAY

Long époque pour certains et au contraire très courte pour d'autres. Les deux dernières années ont été assez courtes et ont été marquées par de nombreux événements politiques et sociaux. La période qui suit sera peut-être plus longue et plus calme.

• MOTATANIMITA

188. *an off-the-shelf solution - a self-supply solution - a self-sufficient solution - a self-sustaining solution*

SERVICIOS MUNICIALES

326. Tisavank empprenstieras - Acan
327. Opticlesation gä baser Je Tjolat - Noen
328. Personnall - Tysgammalæ femprenstieras gä operaté gä vis

CLASS DES RELATIFS

L'an mil neuf cent dix-sept, le Samedi vingt-neuf Décembre à deux heures 45 du soir, le Conseil municipal -dûment convoqué- s'est réuni en séance extraordinaire à l'Hôtel-de-Ville de Lille.

Présidence de M. René BAUDON, Adjoint

Secrétaire : M. Paul OVIGNEUR, Conseiller

PRÉSENTS :

M.M. CREPY-SAINT-LEGER, LIEGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, REMY, BRACKERS D'HUGO, BARE, LEGRAND-HERMAN, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE, GUISELIN et DELOS.

EXCUSES :

M.M. DELEASALLE, DAMBRINE, BARROIS et GOBERT.

SOUS LES DRAPEAUX :

M.M. LAURENGE, GOSSART, DANIEL Désiré, COUTEL, VALDELIEVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

—
M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

—
1840

Fonds déposés dans
la Caisse municipale pour
contribuer aux dépenses
de la Ville

COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE M. DUCASTEL,

—
Messieurs,

Dans votre séance du 25 Octobre dernier, vous avez renvoyé, à l'examen de votre Commission des Finances, le projet de création d'un récépissé spécial pour fonds déposés par les particuliers et par les banquiers dans la Caisse municipale, en vue de contribuer aux dépenses de la Ville.

Cette affaire se divise en deux parties :

I°.- Création d'un récépissé imprimé qui remplacera le reçu du livre à souche du Receveur municipal, donné actuellement au dépôsant.

Il, au XII^e siècle, le Comté d'Urgell-Décodepe
a deux parties à la mort, le Comté d'Urgell-Queralt
a été divisé en deux extrêmement égales à l'Hept-de-Urgell

Présidence de M. René BAUDON, adjoint

Secrétaire : M. Paul OUGUENIN, Conseiller

Mémoires :

M. CHAPY-SAINTE-LUCHE, L'HERMITAGE, DURUGG, BAUDON, RIMY,
BRACKERS D'HUGO, BARN, L'HERMANT, DUCONCHETTE, OUGUENIN,
L'ESTOT, BOEKEREL, BUISINE, COUILLOT, DUCASTEL, L'HERM, BOUHEY,
LESSERIN, GUILLERIN et DELOS.

Mémoires :

M. D'ESTAILLE, DARMIAN, BARROIS et GOBERT.

soas L'ES DRAPEAUX :

M. LAURINER, GOSSART, DANNI, Désiré, COULTEL, ALDRIEVE,

PARMINTIER, MANDUIN et GRONIN

M. le Secrétaire donne lecture au Procès-verbal de la
dernière séance qui est suivie sans opposition.

REPORT DE M. DUCASTEL
COMMISSION DES FINANCES

1840
L'ordre général à faire
la cause militaire pour
contingent aux dépenses
de l'Etat

Mesures

Depuis cette séance du 28 octobre dernière, nous avons
à l'examen de cette Commission des Finances, le projet de création
d'un recouvrement obligatoire pour toute dépense hors les besoins militaires et
par l'Etat pour servir dans la cause militaire, au titre de contingents aux
besoins de l'Etat.

Cette révision a été faite au sein de la Commission des Finances :

1. -- Révision d'un recouvrement obligatoire pour l'ensemble du budget

au titre des dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Etat.

Les raisons de ce changement sont que le papier mince du reçu, son petit format, lui donnent une apparence mesquine. Un papier plus fort et un format plus grand lui donneront l'apparence d'un titre plus sérieux.

D'autre part, tous les dépôts sont, jusqu'à présent, faits sous la forme nominative et cela empêche la circulation des reçus. Le projet est donc de faire de nouveaux récépissés, soit nominatifs pour ceux qui le désireront, soit au porteur pour faciliter leur circulation; ce sera faciliter la circulation, notamment pour les gros paiements; mais n'y aura-t-il pas à craindre les inconvénients des grosses coupures : les faux ?

Vous devez appeler toute l'attention de l'Administration municipale sur cette dernière question et lui demander d'établir un projet de récépissé bien dessiné comme les bons communaux eux-mêmes, et difficilement imitable.

Autre question : La Ville a-t-elle le droit d'établir ces récépissés au porteur ?

A part ces observations, dont vous jugerez la valeur, la Commission donne un avis favorable à la création du récépissé.

2°.- Création d'un certificat de dépôt, portant intérêt à partir de la cessation de l'occupation. À ce moment, les déposants échangeraient leurs récépissés contre ce certificat de dépôt, ils fixeraient, en même temps, la durée pendant laquelle ils laisseraient ce dépôt et il leur serait servi, à l'expiration, un intérêt de :

2 %	l'an, pour	3 mois;
3 %	"	6 "
4 %	"	9 "
5 %	"	I an.

Votre Commission ne voit que des avantages à cette dernière création : le public, recevant un intérêt de ses dépôts, sera plus enclin à les laisser et la Ville y trouvera l'avantage de reculer le remboursement pour des sommes importantes, ce qui lui laissera le temps de préparer ces remboursements.

Adopté, après observations de M.M. Baré, Crépy, Baudon, Guiselin.

1858

Services municipaux

Personnel

Indemnités temporaires de
cherté de vie

COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE M. DUCASTEL,

Messieurs,

Dans votre séance du 15 Décembre courant, vous avez renvoyé, à l'examen de votre Commission des Finances, le rapport par lequel l'Administration municipale vous demandait de voter, en faveur de tout le personnel municipal, présent à Lille, des indemnités temporaires de cherté de vie égales à celles accordées aux fonctionnaires de l'Etat et du Département.

Votre Commission a examiné, avec soin, ce projet ainsi que les documents qui lui ont été fournis par la Direction des Services financiers pour établir la situation de chaque employé municipal et elle

ANNEE D'ENSEIGNEMENT : 1955-56

A brief description of operations, how some lumber is taken, is

3.- Chaque jour qu'il soit possible de dégager de l'énergie.

especially when the teacher is a woman. A ce moment, les élèves sont très intéressés par la leçon de l'orthographe. A ce moment, les élèves sont très intéressés par la leçon de l'orthographe.

2 & 1/2" bout 3 rows;

1888
Barrieas minisqisn
Pereonell
nebulae tempestivae
eis eis

REPORT DE M. DUGASTEL

Measurements

Le berçonnier municipal, présent à l'Assemblée, a déclaré que les fonctionnaires de l'Assemblée étaient accueillis et honorés par les citoyens de la ville, et que l'Assemblée devait être élevée au rang de ville.

Décembre 1912
a décidé de donner un avis favorable à la proposition précédée.

Le Conseil municipal de Lille a, depuis quelques années, amélioré très sensiblement la situation de tous les fonctionnaires municipaux, mais le coût de la vie, à l'heure présente, a augmenté dans des proportions inouïes et c'est faire œuvre de justice que d'accorder, à tous les employés, une indemnité spéciale.

Ainsi que vous avez pu le lire dans le rapport de l'Administration, les indemnités temporaires de cherté de vie, accordées au personnel de l'Etat et du Département, sont fixées comme suit :

540 Frs par an, pour les émoluments inférieurs à 3.600^f;

560 Frs par an, pour les émoluments entre 3.600 et 5.000^f;

Pour les emplois entre 3.600 et 5.780^f, le supplément est calculé de façon à assurer, aux bénéficiaires, au moins 4.140^f.-

Pour les emplois, dont les émoluments sont supérieurs à 5.000^f, mais n'excédant pas 5.360^f, les bénéficiaires reçoivent un supplément réduit de façon à porter leurs émoluments à 5.360^f.

Le traitement doit être entendu brut, sans déduction des retenues pour la caisse des retraites.

Pour les fonctionnaires, qui bénéficient du logement, du chauffage, de l'éclairage ou de la nourriture, les indemnités sont calculées de la manière suivante :

a) Ceux, qui bénéficient du logement ou d'une indemnité de logement, subissent de ce chef, sur l'allocation principale de cherté de vie seulement, une réduction de 1/10.

b) Ceux, qui bénéficient du chauffage et de l'éclairage ou d'une indemnité de chauffage et d'éclairage, subissent de ce chef sur l'allocation principale de cherté de vie seulement, une réduction de 1/10.

c) Ceux, qui bénéficient de la nourriture ou d'une indemnité de nourriture, subissent de ce chef, sur l'allocation principale de cherté de vie seulement, une réduction de 5/10.

Les majorations, pour charges de famille, ne sont accordées pour les femmes et les enfants mineurs que sous réserve que respectivement, soit la femme, soit les enfants, n'occupent pas une situation rémunératrice suffisante.

Il faut, en un mot, que les femmes et les enfants soient non seulement légalement, mais encore effectivement à la charge des bénéficiaires des indemnités de cherté de vie.

Ce dernier point a été étudié par votre Commission et elle a décidé de vous proposer de ne pas donner une majoration aux fonctionnaires municipaux dont la femme est fonctionnaire de l'Etat, ainsi qu'à ceux dont les enfants sont occupés à la Mairie, à la Cie du Gaz, à la Cie des Tramways, etc..etc.., et ne sont plus effectivement à la charge des parents.

Votre Commission a pensé que les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts ou du Conservatoire, qui ont perdu la plupart de leurs leçons particulières et dont la situation est devenue très intéressante, avaient le droit, comme les autres fonctionnaires municipaux, de prétendre à l'indemnité de cherté de vie et elle vous propose de leur accorder cette indemnité.

—
L'Administration municipale vous propose également de donner une indemnité temporaire de 20 Frs par mois à tous les employés auxiliaires et une majoration de 15 % aux ouvriers de la Ville, sans que cette majoration puisse dépasser 20 Frs par mois.

As a result of the government's new tax laws, the tax base for property tax purposes is being reduced.

Le Conseil d'Etat a déclaré que la loi sur la protection des personnes physiques contre les atteintes à leur intégrité physique et mentale est conforme à la Constitution.

Thus the more we know the better we are able to meet the requirements of the market.

Les agents de l'État à la suite de l'admission de l'Algérie à l'ONU ont été nommés à ce poste.

ment et à l'occasion d'un déplacement à Paris, le 28 octobre 1984, le ministre a été informé que le décret portant révision de la loi sur les assurances devait être déposé au plus tard le 15 novembre 1984.

the telephone book is also a reference tool, since telephone numbers are listed in alphabetical order.

pour les fonctionnaires, du personnel au logement, au quartier, de l'établissement ou de la commune, les indemnités de

s) Cet "ex" du bénéfice fait au jugeau d'une indemnité de compensation de la misère suivante :

b) Cetux, qui permet d'arrêter la croissance de l'adénocarcinome de la prostate.

La législation sur l'assurance maladie a été modifiée pour améliorer l'accès aux soins et pour assurer la durabilité financière du système.

o) Cenx* du pènèfisent de is monitute on d'nni inemini
tion de 10*

the nomination, the selection of the committee, and the election of the president.

Les enjouements, bons outrages de l'ennemi, ne sont pas de la partie de l'artillerie, mais de l'infanterie, ou de la cavalerie, ou de l'artillerie de campagne, ou de l'artillerie de siège.

but the former is more difficult to do so easily than the latter.

non furent établis que dans les deux dernières années. Il faut que les deux dernières années soient établies dans les deux dernières années.

permettissons des individus de se retrouver en aise, mais nous effectuerons à la limite des meilleurs festivités de l'année.

Le Comité a été nommé par décret du 29 juillet 1905, et il a été chargé de faire une enquête sur la question de la sécurité dans les usines et les chantiers.

mentionnent que si l'absence de toutement de la partie de l'Etat où se trouve la ville de Québec, il n'y a pas de moyen de faire venir les personnes qui doivent être dans la ville de Québec pour assister à la sécession de l'Etat.

Volte Comunicação s'benefice da sua posição de I, Hejta e os
efectivamento é a única que serve.

Beaux-arts ou un Commebastoire, qui sort de Berney et qui est à la vente.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les méthodes de collecte et de traitement des données pour prendre en compte ces nouveaux types de données et d'informations.

propos de leur accord sur cette indemnité.

—

L'assurance maladie a été créée pour protéger les personnes malades et leur donner accès à des soins de qualité.

Le 15 juillet 1862, à 10 h 30, à la gare de Paris, un train de voyageurs, composé de 12 voitures, a été attaqué par un gang de bandits, qui ont dérobé à l'ensemble des voyageurs 100 000 francs et 100 000 piastres. Les bandits ont également dérobé à l'un des voyageurs une montre et une bourse contenant 100 francs. Les voyageurs ont été blessés par les coups de feu tirés par les bandits. Le train a été arrêté par la police et les bandits ont été arrêtés.

Votre Commission est également d'avis d'accepter cette proposition, étant entendu que l'indemnité de cherté de vie ne viendrait pas en déduction des sommes que les auxiliaires pourraient toucher à la Caisse spéciale des secours égaux à ceux de la caisse de chômage.

Si cet auxiliaire était inscrit à la Caisse de chômage, il aurait droit, par semaine, à une indemnité de 35f

Il y a lieu de déduire, de cette indemnité, la moitié de son salaire, soit 17f50

Traitements fixes : I. 800.

Traitemen^t fixe 2000.
Indemnité pour lui 540.

Indemnité pour lui 500.
Indemnité pour sa femme 100.

Indemnité pour sa femme 200.
Indemnité pour les deux Iers enfants . 200.

Indemnité pour le 3ème : : : : : 200.

Total : 2.8404 = 54,60

soit par semaine : 52

Il est bien entendu que la présente indemnité remplace celle accordée le 3 Décembre 1915, par le Conseil municipal, et ne s'y ajoute pas, de manière que la même indemnité est ainsi allouée à tous les fonctionnaires, soit de l'Etat, du Département ou de la Ville.

La Commission vous propose d'accepter que la date de départ de cette indemnité soit fixée au 1er Octobre 1917.

Adopté, après observations de M.M. Duponchelle, Coilliot, Baudon.

1862

Assistance aux familles nombreuses

RAPPORT DE M. LE MAIRE,

Messieurs,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été soumises.

Elle se répartit comme suit :

Deux demandes de la 1ère partie comprenant deux chefs de famille
ayant plus de 3 enfants, âgés de moins de 13 ans. 15 Frs.

Cette liste représente deux indemnités à 750 :

15 Frs.

Cette liste représente deux personnes.
Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

Nous vous prions de veuillez bien les apprécier.
Adoré -

— Adopté —

After Commissioning the second stage of the project will be to identify the main areas of potential impact on the environment and to develop a plan for mitigating these impacts. This will involve the preparation of a detailed environmental impact statement (EIS) which will be submitted to the appropriate government authorities for review and approval. The EIS will also be made available to the public for comment and review. The project team will work closely with the local community and other stakeholders to ensure that the environmental impacts are minimized and that the project is carried out in a responsible and sustainable manner.

327 enismes usq tisq , not , bsr not , usq tisq , not , bsr
328 enismes usq tisq , not , bsr not , usq tisq , not , bsr
329 enismes usq tisq , not , bsr not , usq tisq , not , bsr
330 enismes usq tisq , not , bsr not , usq tisq , not , bsr

de sans t is même situation de l'usine de la ville de L'Isle-
U n aménagement futur, avant le lancement, présente quelques difficultés, etc.

Tunéomètre pour je 3ème Total : 5.840 24.960 Tunéomètre pour les deux tiers entières 500 500

If the field enterprise due to present indications seems likely to be a failure, it is recommended that the same be discontinued.

for the test, and the test is conducted in a laboratory setting.

Attila. . Les commissions sont fixées au 1er octobre 1914.

Brugnon. Adopté, après délibération de M.M. Dubonvalle, Gouffier, et

REPORT BY THE

Assistance such
families would receive

, 210eiaaaM

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, le conseil d'administration d'Asie-Asie a décrété la fusion des deux familles monopoles, le Bureau d'Asie-Asie et la Société des compagnies minières.

Deux demandes de la tête basse complément deux celles de famille
Mme se représenter comme telle :
Mme des demandes qui ont été soumises.

... *... a few days ago, he was in a meeting at the Hotel Indemnity in New York City, and he was asked if he had any objection to the proposed legislation.*

- ६८४०६A -

1863

Assistance aux
Femmes en couches

RAPPORT DE M. LE MAIRE,

Messieurs,

Conformément à la loi du 17 Juin 1913, complétée par la loi des finances du 30 Juillet 1913, nous avons envoyé, à la Préfecture du Nord, 26 demandes d'assistance aux femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent Mesdames Luthun Hermance Marie-Louise - Deligne, née Bentein Suzanne - Vanden-Torren, née Hochart Irma - Lefebvre Louise Appoline - Dujardin Marie-Thérèse - Debusschère Marthe Julie - Vassiaux Adélaïde - Ségers née Duchamps Marthe - Courcelle Marie-Louise - Courcelle, née Marescaux Blanche - Coppens, née Hendrickx Jeanne Marie - Lecocq, née Vincent Hortense - Verbraggen, née Dufour Hélène - Delair, née Declerck Angèle - De Leus Rosalie - Flament née Bombart Elise Marie - Delefolly, née Surmont Rosalie - Lanny, née Verlyck Marie-Louise - Finne Marie Sophie - Meresse Suzanne - Brazier Marguerite - Hoorelbeke, née Smekens Clémentine - Dehaut, née Deneux Flore - Wattelar, née Aerts Henriette - Vanduile, née Béremie Emilie - Pollet Jeanne Henriette -

- Adopté -

1864

Assistance aux
Vieillards, Infirmes
et Incurables

RAPPORT DE M. LE MAIRE,

Messieurs,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de soumettre, à votre examen avec les dossiers, deux listes de personnes qui sollicitent l'hospitalisation et l'assistance à domicile.

HOSPITALISATION

Assistance à domicile 43 noms,
2ème partie, 3 noms.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces listes; établies par les bureaux d'Assistance, sauf en ce qui concerne :

VIEILLARDS

Camus Oscar Gustave Louis	-Suspendre-	Touche l'allocation mil ^{re}
Carreau Vve, née Lemay Julia ,12 ^f	au lieu de 20 ^f	Touche III,60 Ret. Ouv.
Jacobs Léon Alexis Ernest	-d°-	-d°-
Laubier Vve, née Trannoy Juliette	-d°-	-d°-
Quinzebilles Ferdinand Gustave	-d°-	-d°-
Morel Vve,née Deleplanque Adolphe	-d°-	-d°-

INFIRMES & INCURABLES

-Suspendre-	-d°-
-Supprimer-	-d°-

Dufour,née Carpentier Lydie
Reverd,née Lorthioir Jeanne

- Adopté -

REPORT OF THE MATES

Measures

Assistance in
determining the
assistance due

RAPPORT DE M. LE MARIN

aniseed

ИОЛТАРИАТИПСОН

... *mon 84* *el gomelie s gomelie* *basejajse s gomelie*

Some best sites

Der Jesuitenorden d. Universität, auch er die einzige;

ЗДРАВІЙ

INTERVIEWS & INCUBATORS

Reverend Mrs. Lorraine Leanne
- Adapte -

I865

Services municipaux

Ouvrier âgé

FREMAUX

Pension

RAPPORT DE M. LE MAIRE,

Messieurs,

L'ouvrier FREMAUX Désiré, né le 4 Janvier 1847, entré au Service des Travaux municipaux le 12 Novembre 1889, a quitté le service le 8 Décembre pour raison de santé.

Cet ouvrier étant âgé de plus de 70 ans et comptant 28 années de service, nous vous demandons, conformément à la délibération du 18 Novembre 1904, de vouloir bien lui allouer une pension annuelle de 300 francs à compter du 1er Décembre 1917.

- Adopté -

I866

Liquidation de pension

Finances

M. CHARDIN

RAPPORT DE M. LE MAIRE,

Messieurs,

M. CHARDIN Edmond Victor, Sous-Chef de bureau à la Direction des Services ~~Finances~~, né à Wazemmes le 17 Juillet 1851, sollicite la liquidation de sa pension à partir du 1er Février 1918.

Entré dans les services municipaux le 1er Mars 1892, M. CHARDIN comptera, au 1er Février prochain, 25 ans et 11 mois de service avec un traitement moyen de 3.308^f33 pendant les trois dernières années.

D'après l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux, M. CHARDIN a droit :

Pour 25 ans de service, à 25 de 3.308 ^f 33	1.378 ^f 48
60	

Pour 11 mois, 11/12 de 1/60 de 3.308 ^f 33	50 ^f 54
Total	1.429 ^f 02

En conséquence, nous vous proposons d'allouer, à M. CHARDIN sur les fonds de la caisse des retraites des Services municipaux à partir du 1er Février 1918, une pension annuelle de 1.429^f02.

De plus, en raison des excellents services rendus par M. CHARDIN, nous vous proposons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 1.700^f à prélever sur l'article 7 du Budget ordinaire de l'exercice 1918.

- Adopté -

2081

सत्याग्रह मन्त्री जगन्नाथ

Outline of

XUAN JI

Пояснение

Measuring

REPORT OF THE MENTIONED COMMITTEE

- ४८५०८ -

1081

• 6 mortgaged

THE
WORLD

• 2 The fazeM

МАРИЯ ТРОФАДИЕВНА МИХАИЛОВА

- ६५०६A -

1867
Autorisation d'ester
contre GOUT

RAPPORT DE M. LE MAIRE,

Messieurs,

La Ville réclame, à la femme GOUT demeurant rue du Frénelet 7, la somme de 3.813^f,90 pour remboursement de frais de traitement des filles syphilitiques, savoir :

Année 1916	2.142 ^f .60
Année 1917	1.671.30
Total	3.813 ^f .90

La femme GOUT refuse de payer cette somme prétendant qu'elle n'est plus tenancière de la maison de tolérance de la rue du Frénelet 7, où elle occupe simplement une chambre, que la Ville n'est pas fondée à lui réclamer le paiement de frais d'hospitalisation de filles dont l'internement est exigé par l'Autorité allemande. Les tenancières des maisons de tolérance étant tenues, en vertu de l'article 312 du Code des arrêtés municipaux, des frais de traitement de leurs pensionnaires, nous vous prions de nous autoriser à ester contre la femme GOUT, devant toutes juridictions pour obtenir paiement des sommes dues à la Ville.

- Adopté -

Evacuations

Vœu

M. LESOT exprime le voeu qu'aucun membre de l'Administration municipale ne s'occupe des évacuations volontaires.

SERVICES MUNICIPAUX
Travaux supplémentaires - Vœu

M. LELEU demande que le travail de nuit, dans les bureaux de la Mairie, soit accompli par roulement entre tous les employés.

PERSONNEL
Obligation de payer
le loyer - Vœu

M. LESSENNE réclame l'intervention de la Municipalité auprès de tous les fonctionnaires pour les obliger à payer leur loyer.

Comité d'alimentation
Distribution
de vêtements -
Observations

M. LESOT se plaint des partialités qui se produisent dans la distribution des vêtements du Comité.

La séance est levée à 4 heures.

Franceschelli Paul Dugay 15th May 1945 a good service after the war
2000 francs

Mr. LESTER expressed the view of different members of the House that

1. A minimum distance of 1000 m. is to be maintained between the two ends of the two parallel lines.

Les personnes de la famille sont seules à faire leurs déplacements.

entire force the employees.

~~The optioner is better from 10% to 15%~~

comme un état normal. M. LHOST a déclaré que le résultat fut obtenu

de l'entrepreneur - Détartrage - Brossement des surfaces de détartrage des éléments au

Operations Committee

— 1 —

The session set Tealee & A. Meurer.

Digitized by srujanika@gmail.com